



Le lundi 13 décembre 2010

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC

À une séance ordinaire du conseil municipal d'Ivry-sur-le-Lac, tenue le lundi 13 décembre 2010, à 19h30, à l'hôtel de ville, 601 chemin de la Gare, Ivry-sur-le-Lac, sous la présidence de monsieur le Maire Kenneth G. Hague, à laquelle sont présents madame la conseillère Claire R. Leduc et messieurs les conseillers Stéphane Pipon, Pierre Vérot et Daniel Charette.

Madame la conseillère Raymonde Lefrançois et monsieur le conseiller Melvyn Hodes ont justifié leur absence.

Le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Jean-Raymond Dufresne est aussi présent.

Tous les membres du conseil ont déposé leur « Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil » tel que requis par la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

### **1. Moment de réflexion**

### **2. Présences et quorum**

Monsieur le maire ayant constaté le quorum déclare la présente séance ouverte.

Résolution  
2010-12-130

### **3. Acceptation de l'ordre du jour**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour de la présente assemblée;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par le conseiller Stéphane Pipon  
Appuyé par le conseiller Daniel Charette  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour soit accepté avec la modification suivante :

Ajout du point :

10.3 Demande d'aide de la Fondation pour la réussite des élèves de la commission scolaire des Laurentides

Adoptée

Résolution  
2010-12-131

### **4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2010**

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier a remis une copie

du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2010, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquence il est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par le conseiller Daniel Charette  
Appuyé par la conseillère Claire R. Leduc  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :  
QUE le procès verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2010 soit accepté, tel que présenté.

Adoptée

## **5. Administration et finances**

Résolution  
2010-12-132

### **5.1 Acceptation des chèques émis au 10 décembre 2010**

Il est proposé par la conseillère Claire R. Leduc  
Appuyé par le conseiller Pierre Vérot  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la liste des chèques émis au 10 décembre 2010 au montant de 6 382,59 \$ soit approuvée.

Adoptée

Résolution  
2010-12-133

### **5.2 Acceptation de la liste des comptes à payer**

Il est proposé par le conseiller Pierre Vérot  
Appuyé par le conseiller Stéphane Pilon  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la liste des comptes à payer, au montant de 48 187,85 \$, soit approuvée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement desdits comptes.

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Jean-Raymond Dufresne

Le 13 décembre 2010

Adoptée

### **5.3 État des activités du compte de Fonds de parc au 31 octobre 2010**

Le directeur général dépose aux membres du conseil municipal un relevé du compte de Fonds de parc se terminant le 31 octobre 2010.

### **5.4 État préliminaire des activités financières au 30 novembre 2010**

Le directeur général dépose aux membres du conseil municipal l'état des activités financières des revenus et des dépenses au 30 novembre 2010.

### **5.5 Liste des taxes foncières à recevoir au 30 novembre 2010**

Le directeur général dépose aux membres du conseil municipal la liste des taxes foncières à recevoir au 30 novembre 2010.

Résolution  
2010-12-134

### **5.6 Affectation d'une partie du Surplus accumulé non affecté – Honoraires (Services juridiques)**

ATTENDU QUE les crédits du poste budgétaire 02 13000 412 « Honoraires (Services juridiques) » sont insuffisants pour défrayer la totalité des dépenses effectuées et celles à venir durant l'exercice financier 2010;

ATTENDU QUE selon la résolution 2010-08-079 adoptée en août 2010, un montant s'élevant jusqu'à 240 000 \$ pouvait être affecté du surplus accumulé non-affecté pour défrayer la totalité des dépenses d'infrastructure de 2010 et que seulement un montant d'environ 185 000 \$ a été utilisé à cette fin;

ATTENDU QU'un montant d'environ 61 000 \$ du surplus accumulé non-affecté demeure disponible pour affectation;

Il est proposé par le conseiller Stéphane Pipon

Appuyé par le conseiller Daniel Charette

Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le directeur général et secrétaire trésorier soit autorisé à affecter du surplus accumulé non-affecté un montant maximum de 30 000 \$ comme suit :

De : 59 11000 000

Surplus accumulé non affecté

À : 02 13000 412

Honoraires (Services juridiques)

Adoptée

Résolution  
2010-12-135

### **5.7 Adoption d'une Politique de gestion contractuelle**

Il est proposé par le conseiller Daniel Charette

Appuyé par la conseillère Claire R. Leduc

Et résolu à l'unanimité des conseillers :

ATTENDU QUE selon l'article 938.1.2 du code municipal, la municipalité doit adopter, avant le 1<sup>er</sup> janvier 2011, une Politique de gestion contractuelle qui doit notamment prévoir les mesures suivantes :

- 1° des mesures visant à assurer que tout soumissionnaire ou l'un de ses représentants n'a pas communiqué ou tenté de communiquer, dans le but de l'influencer, avec un des membres du comité de sélection relativement à la demande de soumissions pour laquelle il a présenté une soumission;
- 2° des mesures favorisant le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres;
- 3° des mesures visant à assurer le respect de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (chapitre T-11.011) et du Code de déontologie des lobbyistes adopté en vertu de cette loi;
- 4° des mesures ayant pour but de prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption;
- 5° des mesures ayant pour but de prévenir les situations de conflits d'intérêts;
- 6° des mesures ayant pour but de prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demandes de soumissions et de la gestion du contrat qui en résulte;
- 7° des mesures visant à encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat.

En conséquence :

Que le conseil municipal d'Ivry-sur-le-Lac adopte sa Politique de gestion

contractuelle contenant les mesures décrites ci-dessus et plus amplement détaillé dans le document intitulé « Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac – Politique de gestion contractuelle (v.1) » soumis aux membres du conseil;

Que ladite Politique de gestion contractuelle soit affichée sur le site Internet de la Municipalité;

Qu'une copie de ladite Politique de gestion contractuelle soit transmise au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adoptée

Résolution  
2010-12-136

## **5.8 Calendrier des séances ordinaires pour l'année civile 2011**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Claire R. Leduc  
Appuyé par le conseiller Pierre Vérot  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE Le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2011, qui se tiendront le lundi et qui débiteront à 19h30 :

- 10 janvier
- 14 mars
- 9 mai
- 11 juillet
- 12 septembre
- 14 novembre
- 14 février
- 11 avril
- 13 juin
- 8 août
- 17 octobre
- 12 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée

Résolution  
2010-12-137

## **5.9 Résolution – fermeture de l'Hôtel de ville durant la période des fêtes**

ATTENDU QUE les congés fériés des employés municipaux pour la période de Noël 2010 et du Nouvel An 2011 sont du 24 décembre 2010 au 3 janvier 2011.

Il est proposé par le conseiller Pierre Vérot  
Appuyé par le conseiller Stéphane Pilon  
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE les bureaux municipaux soient fermés durant cette période.

Adoptée

## **6. Urbanisme**

### **6.1 Rapport du service de l'urbanisme pour le mois de novembre 2010**

L'inspecteur en bâtiment dépose aux membres du conseil municipal le registre des permis du service d'urbanisme pour le mois de novembre 2010.

## **7. Travaux publics**

## 7.1 Dépôt du rapport du service de voirie pour le mois de novembre 2010

Le registre des Travaux de voirie effectués durant le mois de novembre 2010 est déposé aux membres du conseil municipal.

Résolution  
2010-12-138

## 7.2 Recommandation de paiement : Travaux de réfection chemin Lac-de-la-Grise

Il est proposé par le conseiller Stéphane Pipon  
Appuyé par le conseiller Daniel Charette  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal accepte la recommandation de paiement no. 2 pour les travaux de réfection du chemin Lac-de-la-Grise au 9 décembre 2010, préparée par Louis Labonté, ingénieur, de Les Consultants L.J. Labonté inc comme suit :

Réfection du chemin Lac-la-Grise	64 784,61 \$
TPS (5 %)	3 239,23 \$
TVQ (7,5 %)	5 101,79 \$
Total	<b>73 125,63 \$</b>
Retenue de garantie (5%)	-3 656,28 \$
Sous-total	69 469,35 \$
Avance versée le 9 novembre 2010	-59 179,36 \$
<b>Montant à payer (paiement no. 2)</b>	<b>10 289,99 \$</b>

QUE le directeur général soit autorisé à payer le montant de 10 289,99 \$ à l'entrepreneur Asphalte Bélanger inc de Val-David.

Adoptée

Résolution  
2010-12-139

## 7.3 Recommandation de paiement : Travaux de réfection du chemin Lacasse

Il est proposé par le conseiller Daniel Charette  
Appuyé par la conseillère Claire R. Leduc  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal accepte la recommandation de paiement no.4 pour les travaux de réfection du chemin Lacasse au 9 décembre 2010, préparé par Louis Labonté, ingénieur, de Les Consultants L.J. Labonté inc comme suit :

Réfection du chemin Lacasse	176 851,69 \$
Moins paiement no. 1	-24 838,00 \$
Moins paiement no. 2	-137 893,69 \$
Sous-total (paiement no. 4)	<b>14 120,00 \$</b>
TPS (5 %)	706,00 \$
TVQ (7,5 %)	1 111,95 \$
Total	<b>15 937,95 \$</b>
Retenue de garantie (5%)	-796,90 \$
<b>Total à payer (paiement no. 4)</b>	<b>15 141,05 \$</b>
Avance versée le 9 novembre 2010	-13 602,00 \$
<b>Solde à payer (paiement no. 4)</b>	<b>1 539,05 \$</b>

Que le directeur général soit autorisé à payer le montant de 1 539,05 \$ à l'entrepreneur Asphalte Bélanger inc de Val-David.

Adoptée

## **8. Loisirs, Culture et Patrimoine**

S/O

## **9. Environnement et Santé**

S/O

## **10. Varia**

Résolution  
2010-12-140

### **10.1 Demande d'aide de l'organisme Bouffe Dépannage pour les paniers de Noël**

Il est proposé par le conseiller Pierre Vérot  
Appuyé par le conseiller Stéphane Pilon  
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac accepte de participer à l'organisme Bouffe Dépannage qui prépare des Paniers de Noël pour les démunis de la communauté qui seront distribués en décembre.

Qu'un montant de 300 \$ soit remis à Bouffe Dépannage, dès que possible.

Adoptée

Résolution  
2010-12-141

### **10.2 Demande d'aide de l'organisme Centre d'action bénévole Laurentides**

Il est proposé par le conseiller Daniel Charette  
Appuyé par la conseillère Claire R. Leduc  
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac accepte de participer à la campagne annuelle de financement pour le soutien à domicile des aînés de notre territoire.

Qu'un montant de 300 \$ soit remis au Centre d'action bénévole Laurentides, dès que possible.

Adoptée

Résolution  
2010-12-142

### **10.3 Demande d'aide de la Fondation pour la réussite des élèves de la commission scolaire des Laurentides**

Il est proposé par le conseiller Stéphane Pilon  
Appuyé par le conseiller Pierre Vérot  
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac accepte de participer à la campagne de financement pour la Fondation pour la réussite des élèves de la commission scolaire des Laurentides.

Qu'un montant de 400 \$ soit remis à la Fondation pour la réussite des élèves de la commission scolaire des Laurentides.

Adoptée

## **11. Période de questions**

Monsieur le maire a répondu à toutes les questions.

Résolution  
2010-12-143

## **12. Fermeture de la séance à 19h56**

Il est proposé par le conseiller Daniel Charette  
Appuyé par la conseillère Claire R. Leduc  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit levée.

Adoptée

---

Kenneth G. Hague  
Maire

---

Jean-Raymond Dufresne  
Directeur général et secrétaire-  
trésorier